



Henri Théry ou la passion associative

Depuis près d'un demi-siècle, Henri Théry accompagne de près ou de loin l'évolution de l'Uniooss. Avec le souci de faire reconnaître, dans les pratiques, le fait associatif, les solidarités privées, à coté des institutionnelles, et de maintenir un dialogue vivant avec les pouvoirs publics.

« Soutenir et représenter les Œuvres, pourquoi pas ? Mais à coup sûr, servir et promouvoir la vie associative ». C'est à peu près en ces termes que Henri Théry répondit - favorablement - à la proposition de Robert Prigent, ex-ministre de la Santé, de le remplacer à la direction de l'Uniooss, en 1976. Ce propos pourrait résumer une orientation clé d'Henri Théry, 84 ans aujourd'hui, qui n'a eu de cesse de plaider la cause associative - le projet, l'action collective de la société civile organisée - notamment en matière sociale, jusqu'à en faire l'axe d'un rapport présenté en 1986 devant le CES.

Né à Marseille, il suit des études de droit. La guerre vient chambouler tous ses projets. Responsable de la Jeunesse étudiante chrétienne, Henri participe à l'aventure, très risquée, des Cahiers du Témoignage chrétien (TC), lancés en 1941, qui se veulent le fer de lance de la « résistance spirituelle ». Recherché par l'occupant, il doit se réfugier chez son futur beau-père, près de Roanne.

Des méthodes dignes de la Gestapo

À la Libération, André Mandouze, premier rédacteur en chef de TC, sorti de la clandestinité, lui propose d'en être le correspondant dans le Midi afin de recruter collaborateurs... et lecteurs. Il est aussi directeur d'un journal catholique local, ce qui lui vaut des démêlés avec les autorités. « J'avais, sur la base

d'informations sûres, parlé de méthodes dignes de la Gestapo suite à l'assassinat par la police marseillaise d'un Sénégalais. Le préfet m'a poursuivi pour diffamation avant que je n'obtienne un non-lieu. » À cette époque, il est en étroite relation avec les prêtres-ouvriers et s'investit dans les questions de logement - il est proche du mouvement des squatters très présent sur Marseille.

En 1955, il monte à Paris pour occuper diverses fonctions : le secrétariat des Semaines sociales, celui de l'Union des Secrétariats sociaux et du Centre de recherches économiques et sociales, autant de lieux qui s'inscrivent dans un catholicisme d'ouverture, et animent toutes sortes de débats. Parmi ceux-ci, le financement par un impôt progressif de certaines prestations ou l'introduction d'une condition de ressources pour les familles de 2 enfants, ce qui aurait permis d'aider plus efficacement les familles nombreuses. Il est à l'origine de l'association Culture et promotion qui forme des militants, syndicaux et associatifs aux questions économiques et sociales.

Après près de 20 années au sein de la « mouvance catholique sociale de gauche », il aspire à changer d'horizon professionnel. Robert Prigent, approchant de la retraite, saisit cette occasion pour l'intégrer à l'Uniooss, d'abord à mi-temps puis comme directeur. « Au milieu des années 70, l'Uniooss ne comptait qu'une dizaine de permanents et les Uriopss avaient très peu de moyens. Il fallait absolument aug-

menter les ressources, ce qui nous a amenés à réviser le système des cotisations. D'autre part, j'ai recherché des financements complémentaires auprès de différents organismes, dont la CNAF ou la Direction de l'action sociale, sous la forme de subventions ou de contrats d'étude. Cela nous a permis de consolider les équipes. »

Des contrats avec les Ddass réellement négociés

Les années 70 sont marquées par des changements forts. La France connaît un vrai « baby boom associatif ». Comme l'explique alors Alain Touraine, « la société civile cherche à se produire elle-même. » Il faut accompagner cette évolution et lui donner un contenu. Car, explique M. Théry, « le recours au statut de la loi de 1901 devenait de plus en plus fréquent, mais pour autant la spécificité du phénomène associatif n'était guère reconnue ».

En juillet 1975, deux lois importantes - sur les institutions sociales et médico-sociales et les personnes handicapées - symbolisent une reconnaissance. Concernant la première, M. Théry se souvient d'échanges nourris avec le ministre René Lenoir et ses collaborateurs, tels Jean-Louis Bianco ou Jean-Michel Bélorgey. « C'était une équipe sans équivalent composée de « chabanistes »⁽¹⁾ et de membres de la deuxième gauche. » L'Uniooss a ainsi



© F. Stjepovic

Henri Théry, toujours sur le pont.

l'oreille du ministère et peut peser sur l'élaboration de la loi. « Nous avons soutenu la possibilité d'expérimenter des réalisations hors-norme et cherché à ce que les conventions avec l'administration soient réellement négociées et prennent en compte la spécificité des projets, évitant du même coup les stipulations abusives, comme celles de devoir soumettre le choix des responsables d'établissements à l'administration. » La loi et les décrets seront rédigés dans cet esprit, mais sur le terrain, bien sûr, le vieux tropisme étatique prendra sa revanche... Ainsi, « les dispositifs hors-normes reconnus par la loi étaient souvent refusés par l'administration locale. Nous avons donc demandé aux Uriopss de nous faire remonter les exigences abusives, ensuite transmises à la direction de l'action sociale. »

En 1981, le rôle des associations est mieux reconnu : un Conseil national de la vie associative est mis en place, dont Henri Théry assure la vice-présidence. Mais au sein de la gauche, deux traditions cohabitent sur ce thème. « Au

PS, il y avait deux commissions aux propositions divergentes. Un groupe de travail était chargé de la vie associative alors qu'un autre, composé de travailleurs sociaux, demandait que leur travail se fasse dans le cadre d'un service public. »

L'amendement Coluche

Reconnaître la place originale de l'association, à côté du marché et de l'État, reste le grand cheval de bataille de M. Théry. Dans les années 70, il participe, aux côtés de François Bloch-Lainé, à un groupe baptisé « Développement des associations de progrès » (Dap) qui travaille sur ces thèmes. La Dap est ainsi à l'origine de la proposition de déduction fiscale pour les dons aux associations. Mais il faudra attendre les années 86-87 pour que cette demande passe dans la loi, via l'amendement Coluche : une partie de la gauche s'y était, dans un premier temps, opposée. « Sans doute, estime-t-il, est-ce un héritage de la philosophie des

Lumières pour qui il ne doit pas y avoir de corps intermédiaires entre l'individu et l'État. » La participation à la Dap ne fait qu'augmenter son estime pour François Bloch-Lainé, qu'il rencontre dans de nombreuses instances proches du catholicisme social, ce qui l'incite à lui faire part du grand intérêt qu'aurait son accès à la présidence de l'Uniopss, lorsque le poste deviendrait vacant. En fin de compte, M. Bloch-Lainé accepte.

À l'Uniopss, M. Théry œuvre aussi pour la reconnaissance du pluralisme des solidarités. Il se souvient ainsi d'une discussion avec Nicole Questiaux, ministre de la Solidarité en 1981. « Je lui avais demandé si elle serait la ministre de toutes les solidarités. Elle m'avait dit ne pas comprendre la question, alors qu'il s'agissait pour moi de ne pas tout miser sur les solidarités obligatoires liées au travail, mais de soutenir aussi les solidarités familiales et associatives. »

Cette orientation va de pair avec l'idée du maintien en milieu ordinaire de vie, qu'il s'agisse des personnes âgées ou handicapées ou encore des jeunes en difficulté. Sans les opposer à l'institution et tout en affirmant la place des structures qui assurent une fonction d'internat (hôpitaux, maisons de retraite, pour enfants en danger), M. Théry et son équipe poussent au développement de l'aide et des soins à domicile, ou dans son environnement proche. Ce qui pose la question souvent ignorée de l'aide aux aidants.

Depuis 20 ans qu'il n'est plus directeur de l'Uniopss, sa retraite a été très active - président de la Fédération des centres sociaux, membre du CES, vice-présidence de l'Uniopss - et l'est encore. Et s'il fallait indiquer une direction, ce serait celle-ci : que l'Uniopss continue à « exercer un rôle d'éclairer et d'avant-garde ». Et tant pis, sourit-il, « si de ce fait les pouvoirs publics nous demandent parfois si nous sommes bien représentatifs de notre secteur... ». ■

Noël BOUTTIER, Journaliste

1. Partisans de Jacques Chaban-Delmas, ancien Premier ministre sous Pompidou, qui avait développé un projet de « Nouvelle société ».